

Pascaline
COST



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L' IUT DU 13 OCTOBRE
2001**

Etaient présents :

Collèges Enseignants :

M.DRAZETIC-M. THIERRY-M.DEREMETZ-M.EZZEDINE
M.HACHET-M.POSIERE-M.SCHLEIFER-M.HUVELLE -

Collège Etudiants :

M.HEMPEL - M.LESAGE - M.LEBLOND - M.LANSKI -
M.ROBITAIL (représenté par Mlle ALIZON) - M.MORISAU -
M.MAILLY

Collège AITOSS :

Mlle TROTIN

Personnalités extérieures :

M.POTEAU - M. SNYCKERTE - M. ROGER -M.NOWICKI -
M.HAEGY- M.GUILLAUME -M. NICOLAS - M. FARREYROL
- M.FRANCOIS -M.REMY

Membres de Droit :

M. DESRUMAUX, Directeur de l' IUT

Invités :

M. JOUAN - M. ROUZE - M.THUILLIEZ-M.SYSSAU
M. DEBRUILLE - M. VANDEVILLE - M.HERTZLER
M.DELPORTE

Etaient excusés :

M.DULION, M.DARRAS , M.HOURIEZ, Mme BAUDUIN

Ont donné pouvoir:

M.CROCFER à Mlle TROTIN
M. REMIENS à M.DRAZETIC
M. BLIN à M. HACHET
M.AVANZATO à M.NICOLAS
M. SILVERT à M. REMY
M. VARLET à M. FARREYROL
M.LAUT à M.DEREMETZ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DU 14 juin 2001**

Aucune modification n' étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 14 juin 2001 est approuvé à l' unanimité.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2001 N° 2

Monsieur le Président invite Monsieur DESRUMAUX à présenter la décision modificative budgétaire n° 2 de l'IUT. Le tableau, envoyé aux membres de l'assemblée, indique l'origine des ressources nouvelles de fonctionnement à hauteur de **4 436 000 Francs** correspondant à :

- un complément de taxe d'apprentissage réalisée de **1 100 000 francs**
- un report de crédit de fonctionnement de **3 336 000 francs** pris sur les réserves.

Ces ressources nouvelles seront utilisées de la manière suivante :

- **4.156.500** (soit 93,3 %) répartis entre les différents départements selon le tableau fourni à raison de **795.000 francs** en fonctionnement et **3.361.000** en équipement (investissement)
- **200.000** pour la direction en fonctionnement afin d'ouvrir ou compléter des crédits à certains comptes (fournitures administratives, participation BU, téléphone etc...)
- **100.000 francs** pour le service apprentissage (rubrique personnel) pour réaliser le recrutement de 2 IATOSS contractuels dans le service.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette DBM n°2 :

Contres : 0

Abstentions : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

BUDGET INITIAL 2002

M. le Président demande à Monsieur DESRUMAUX, Directeur, de présenter le budget initial 2002 qui doit être voté en Euros et non plus en Francs.

FORMATION INITIALE

Le budget 2002 s'équilibre à hauteur de **3.311.129 €** contre **3.123.699 €** pour l'exercice 2001. (soit une augmentation de 6 %)

En ce qui concerne les ressources, les chiffres inscrits sont à peu de choses près identiques à ceux du budget 2001, en matière de subvention pour l'apprentissage le total est proche de la réalité compte tenu de la 2^{ème} année de GEA.

D'autre part, comme pour les années 2000 et 2001, aucune recette en équipement n'a été inscrite, seule la taxe d'apprentissage versée par les entreprises à l'IUT au titre du barème permet de renouveler les équipements pédagogiques.

a) Pour le budget Direction, une somme de **1.569.671 €** dont **75.738 €** en équipement permettra d'assurer le paiement notamment :

- Les cours complémentaires pour **762.195 €** (51 % du budget fonctionnement de la direction)
- La participation forfaitaire à l'uvhc pour **335.370 €** (22,45 % du budget de fonctionnement de la direction)
- Les dépenses diverses de fonctionnement : *fournitures administratives, assurances, abonnements, campagne de communication, salaires du personnel payé sur budget propre de l'IUT* nécessaire au fonctionnement des formations initiales.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

b) Pour les départements, une somme de **1.741.458 €** (soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2001) leur est attribuée dont la répartition entre le fonctionnement et l'équipement est présentée page 3 . La page 4 décrit l'affectation des ressources et leur emploi. La licence professionnelle qui ouvre cette année ne déclenchera une dotation de l'Etat qu'en 2003 ce qui explique l'attribution minimale de 3902 € sur son compte spécifique DLPT (page 5).



FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

Monsieur DESRUMAUX présente le budget du service de l'apprentissage qui s'équilibre à **1.188.803 €** contre **1.140.993 €** en 2001 (+ 4 % environ). Les ressources proviennent de FORMASUP et se divisent en 3 parts :

- La taxe d'apprentissage (Quota) : **342.988 €**
- Le remboursement aux apprentis (Région) : **201.951 €**
- La subvention d'équilibre de la Région : **643.864 €**

En ce qui concerne les dépenses, elles se répartissent comme suit :

- Personnel enseignant charges comprises : **475.635 €** (soit 40 % du budget formation apprentissage)
- Charges indirectes de fonctionnement des départements : **218.701 €**
- Charges communes du service : **494.467 €** incluant le prélèvement de l'Université de 5 %.

FORMATION CONTINUE

Monsieur VANDEVILLE présente le budget de la formation continue qui s'équilibre en dépenses comme en recettes pour **1.184.370 €** soit une augmentation de plus de 9 % par rapport au budget initial 2001. Les ressources de ce budget ont 3 origines :

- Les prestations aux entreprises : **775.811 €**
- La participation de la Région : **393.317 €**
- La participation de l'Etat : **15.242 €**

Elles sont employées de la manière suivante

- Personnel enseignant charges comprises : **580 069 €** (soit 49 % du budget de la formation continue)
- Charges Indirectes des départements : **144 818 €**
- Charges communes du service : **459 483 €**

M. VANDEVILLE rappelle que dans les charges communes se trouve le prélèvement de l'université de 14% soit **182.939 €** et une provision pour les impayés de **79.274 €**.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Sont ensuite détaillés les 7 départements, la Licence Pro, le DEET, le DEMI/DICC.

M. le Président remercie les différents intervenants et demande à ce qu'on passe au vote du budget 2002 :

CONTRES : 0
ABSTENTIONS : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

M. le Président demande au conseil de se prononcer également sur le vote du tableau des subventions accordées par la Direction et certains départements pour un total de **11.900 €** francs.

On passe au vote des subventions :

Contres : 0
Abstentions : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

FRAIS DE DOSSIERS

Monsieur DESRUMAUX présente le tableau, en euros, des frais de dossiers pour l'année 2002. Il est demandé également au Conseil de se prononcer sur les tarifs, en euros, des formations dispensées par le Centre de Formation Continue de l'IUT ainsi que sur les frais annexes de scolarité à l'étranger pour les diplômes européens qui sont remboursés aux candidats n'ayant pas obtenu le bac + 2 requis pour suivre la formation.

INFORMATIONS SUR LA RENTREE 2001/2002

M. DESRUMAUX commente rapidement les 2 documents qui ont été distribués :

- une fiche relative aux nombres d'étudiants de l'IUT, département par département avec un comparatif de l'année 2000 qui montre une stabilité de l'ensemble des effectifs car la baisse des années spéciales est compensée une croissance de l'apprentissage.
- un rapport de synthèse des départements de l'IUT pour la rentrée 2001 qui reprend le nombres de places offertes par type de formation et par département., dans lequel on trouve le nombre de candidats, le nombre d'appelés, l'effectif en 1^{ère} année avec l'origine des baccalauréats et les résultats des jurys de passage et d'obtention du DUT.

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Aucune question n'étant posée sur la présentation de la rentrée 2001, Monsieur le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant.

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'IUT

L'Article 10 des statuts de l'IUT prévoit que le Conseil de l'IUT élit pour un mandat de 3 ans renouvelable, au sein des personnalités extérieures, celui de ses membres qui est appelé à présider.

Le mandat de Monsieur SNYCKERTE venant à expiration le 2 novembre 2001, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Monsieur SNYCKERTE, seul candidat, expose les raisons qui l'amènent à se représenter. Sa mission consiste selon lui à être à la fois le représentant de l'IUT auprès des entreprises et celui qui apporte les messages des entreprises auprès de l'IUT.

Monsieur SNYCKERTE se retire momentanément afin que le Conseil puisse délibérer sur sa candidature.

Le Conseil ayant délibéré, on passe au vote à bulletins secrets.

26 OUI
3 BLANCS, 1 NUL

Monsieur SNYCKERTE est réélu.

ELECTION DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE L'IUT

Monsieur SNYCKERTE propose la candidature de Monsieur FARREYROL en tant que Vice-Président.

Monsieur FARREYROL est élu vice- président (24 oui et 4 blancs)

LICENCE PROFESSIONNELLE

Trois dossiers sont distribués aux membres du Conseil.

a) Monsieur DESRUMAUX demande à Monsieur SYSSAU, Responsable de la licence professionnelle « **Collaborateur des Activités Internationales** » de bien vouloir faire un premier bilan de rentrée de cette licence habilitée début juillet 2001. Monsieur SYSSAU indique que 76 dossiers ont été déposés. 40 ont été retenus en liste principale et 33 personnes se sont inscrites et suivent cette formation, depuis le 15 octobre, qui vise à former des gestionnaires polyvalent. 40 % ont un BTS et 60% ont un DUT.

b) Monsieur DEREMETZ représente pour l'habilitation 2002 le projet de licence professionnelle de « **COMMERCE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES INDUSTRIELS** » (**CESI**) qui a pour objectif d'apporter à des étudiants disposant



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

de pré-requis scientifiques du niveau bac+2 les outils nécessaires à la commercialisation de biens et/ou de services industriels.

Monsieur DEREMETZ rappelle à l'assemblée que ce dossier n'a pas été retenu suite à la commission d'audition en 2001 et qu'il a fait l'objet de modifications tenant compte des critiques apportées par les membres de la commission d'évaluation. L'organisation des études est présentée également par Monsieur DEREMETZ.

c) La parole est donnée à Monsieur DEBRUILLE qui présente le projet de licence professionnelle intitulée « **Gestion de la Production Industrielle** » avec une option : Sûreté de fonctionnement des équipements industriels.

Il s'agit d'assurer une formation destinée à un public bac +2 sur les concepts de sûreté de fonctionnement dont les industries de procédés manufacturiers commencent à mesurer l'intérêt. Monsieur DEBRUILLE présente également l'organisation et le déroulement des études.

M. le Président demande si le Conseil est favorable à ces 2 demandes de licences professionnelles, vu l'accord unanime, M. le Président autorise M. le Directeur à déposer auprès des instances supérieures lesdits projets.

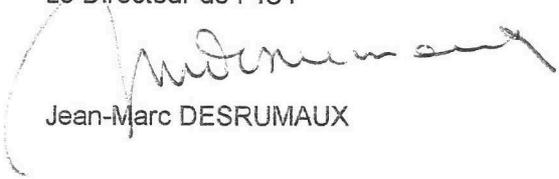
QUESTIONS DIVERSES

Un usager fait part à l'assemblée des problèmes de stationnement que rencontrent les étudiants (notamment en matière de manque de place, de dégradation et de verbalisation par les forces de l'ordre)

Monsieur DESRUMAUX indique que le parking situé en face du Restaurant Universitaire est souvent délesté par les étudiants car situé un peu plus loin que celui de l'IUT situé près des fabriqués et que la question sera transmise à l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H15.

Le Directeur de l' IUT


Jean-Marc DESRUMAUX

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE